

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CA_220311-03

Séance du 11 mars 2022

POINT 5 – Liste des primes et décharges modifiées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'éducation ;
- VU le décret n°90-50 du 12 janvier 1990 ;
- VU les statuts de Nantes Université ;
- VU l'avis du Comité technique d'Etablissement du 29 janvier 2022 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 33

Par :

Voix pour : 26

Voix contre : 4

Abstentions : 3

Article n°1 : APPROUVE la modification de la liste des primes pour charges administratives et décharges de services

Le conseil d'administration approuve la modification de la liste des primes pour charges administratives et décharges de services à compter du 1er janvier 2022

Article n°2 : PUBLICATION et EXECUTION

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 11 mars 2022

La Présidente de Nantes Université


Carine BERNAULT

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **11 MARS 2022**
Publié le : **11 MARS 2022**

**LISTE DES FONCTIONS POUVANT OUVRIR DROIT
AU BENEFICE DE PRIME POUR CHARGES ADMINISTRATIVES**

**Modifiée
Conseil d'Administration du 11 mars 2022**

Année universitaire 2021/2022

	Taux des primes *	Décharges de service
	Montant annuel en €	Nombre maximum d'heures
1 ^{er} Vice-président CA Ressources Humaines et Financières, Dialogue Social	11 000 €	192 HTD
Vice-président Recherche et science ouverte Vice-président Formation et éducation ouverte	10 000 €	192 HTD
Autres Vice-présidents	8 000 €	128 HTD
Vice-présidents délégués	6 000 €	128 HTD
Chargés de mission	3 000 €	64 HTD non cumulable avec la prime
Directeur de Pôle	7 000 €	128 HTD
Direction adjointe de pôle		192 HTD à partager (96 HTD max par directeur adjoint)
Directeur de composante	6 000 €	128 HTD de plein droit sur demande pour les directeurs d'instituts ou d'écoles 128 HTD sur demande pour les directeurs d'UFR (256htd pour un Enseignant 2nd Degré)
Directeur du CUD La Roche sur Yon	3 000 €	64 htd sur demande
Directeur de service commun	4 200 €	96 HTD non cumulables avec la prime

Pour info : VP Etudiant = 6 930 €

* Primes :

- PCA
- primes d'administration pour les personnels BIATSS contractuels,
- majoration d'IFSE pour sujétions pour les personnels BIATSS titulaires